

ARTGaresRoutières10_12_2021

ART – 10 décembre 2021

TABLE RONDE GARES ROUTIERES

QUALITE DE SERVICE ET ATTENTES DES VOYAGEURS

Michel Quidort, Vice-Président, FNAUT

1/ Emplacement et environnement de la gare routière

La première attente des voyageurs est celle de **l'intermodalité en ville**.

- **Adossée à la gare ferroviaire**, avec un point d'arrêt des transports urbains et interurbains, une station de taxis, un point de location de bicyclettes, un abri pour les vélos personnels, et si possible une station d'autopartage, ou encore un point de « dépose-minute » pour les voitures particulières.
- **Pas de gare routière en périphérie ou extra-urbanisée** : aéroport (Cologne, Stuttgart, projet à Angers) ou arrêts en banlieue décidés par autocaristes pour gagner du temps.
- **Dans les grandes agglomérations**, mini-gares routières en correspondance avec les transports urbains, comme dans l'Eurométropole de **Strasbourg** (13 points de correspondance entre les autocars et les tramways et autobus.)
- **Bonnes pratiques** : point d'échange multimodal d'**Albertville**, gare du **Mans**.

2/ Les équipements de la gare routière

- En toute logique de ce qui précède, une **information multimodale combinant horaires théoriques et horaires réels** pour l'ensemble des services en correspondance et à disposition est la toute première attente, notamment des trains et transports urbains et interurbains, non seulement dans la **gare routière**, mais aussi dans la **gare ferroviaire** ; bonnes pratiques : gares de **Strasbourg, Compiègne...**
- **Hall d'accueil** fermé, éclairé, chauffé, accessible aux personnes handicapées, disposant de guichet(s) de vente et d'information des transporteurs et de toilettes publiques (payantes) avec douches ; dispositif de télésurveillance souhaitable.
- Une information claire, visible et lisible sur **les droits des voyageurs par autocar** (prévue par le règlement européen 181/2011, article 25.)
- **Protection contre les intrusions** des voitures particulières ; possibilité de restauration légère, salle de repos pour le personnel de conduite.

3/ Autres aspects qualitatifs

- **Intégration** dans le tissu urbain et légèreté (architecture), en écho au travail sur l'esthétique des nouvelles gares ferroviaires et autres bâtiments publics.
- **Hors des villes**, matérialisation des points d'arrêt des autocars par, au minimum, un potelet et une signalétique appropriée, un abribus et des sièges.
- **Une préoccupation confirmée** par le dernier appel à projets sur les transports urbains, avec, sur 199 dossiers déposés, 65 concernant le réaménagement des gares avec intégration multimodale, essentiellement dans les **villes moyennes**.

Michel Quidort.
10 décembre 2021